



Mauvaise isolation dans un appartement de 30 m²

Par **Romane974**, le 11/12/2019 à 16:50

Bonjour,rrnrnNouvelle sur le forum je me pose une question. Je viens tout juste de m'installer dans la région (Ain) et j'ai pris mon tout 1er appart le 21 octobre, il fait 30 m² et une mezzanine de 9 m². L'appartement est pas isolé (3 murs sur 4 ne le sont pas mais ça, bien évidemment, ont ne nous l'a pas dit lors de la visite ni même lors de la signature du bail).rrnrnEn moins de 2 mois nous avons une facture de 160 € ce qui est juste énorme, surtout que l'appartement ne dépasse pas 17°C à 18°C au grand max. En résumé : on se les pèle.rrnrnSimplement notre propriétaire nous dit que : "c'est comme ça", le mur ces du tuissier et qu'il ne peut rien faire. Hors après quelques recherches, j'ai vu qu'il avait l'obligation de nous donner le diagnostique de performance énergétique, hors rien du tout, on ne l'a pas eu.rrnrnJe voulais savoir si j'avais la possibilité de réclamer quoi que ce soit à mon propriétaire ?rrnrnN'ayant que 18 ans et en pleines études, je n'ai absolument pas les moyens de payer une telle somme surtout pour un loyer de 430 €/mois.rrnrnMerci de m'aider.

Par **morobar**, le 11/12/2019 à 20:00

Bonsoir,rrnrn[quote]rrnL'appartement est pas isolé (3 murs sur 4 ne le sont pas[/quote]rrnrnCela parait étonnant dans cette région.rrnrnLes locaux résidentiels non isolés se rencontrent dans le midi ou sur l'atlantique dans les locations saisonnièères estivales.rrnrn[quote]rrnsurtout que l'appartement ne dépasse pas 17 degrés 18 au grand max[/quote]rrnrnIl y a peut-être quelque chose à gratter sur l'obligation de "logement décent" au sens du décret 2002/120 du 30 janvier 2002.rrnrnLa température minimale est de 18°Crrnrnrrnrn[quote]rrnj'ai vu qu'ils avient l'obligations de nous donner le diagnostique de performance énergétique hors rien du

tout.[/quote]rnrnC'est vrai, mais l'absence de DPE n'est pas sanctionné autrement que par un juge, qui va estimer le cas échéant un éventuel vice du consentement.rnrnC'est à, vous de voir, tenter un procès ou quitter les lieux.rnrnUne visite qui peut s'avérer riche re renseignement pour pas cher: ADILrnrnPour le 01 c'est ici:rnrn<https://adil01.org/nous-contacter/>

Par **Romane974**, le **11/12/2019 à 20:04**

Bonsoir , pour quitter les lieux je suis obligé de respecter les 3 mois de preavis ? Car après calcul EDF 160€ pour 2 mois juste de consommation sans compter les frais , taxe etc... car si non j arrive au double de facture. Je trouve ça exorbitants.

Par **Lag0**, le **12/12/2019 à 07:19**

[quote]rnrnCar après calcul EDF 160€ pour 2 moisrnrn[/quote]rnrnBonjour,rnrn160€ de consommation pour 2 mois (donc 80€ par mois) en cette période ne me parait pas du tout exorbitant.

Par **nihilscio**, le **12/12/2019 à 11:10**

Bonjour,rnrn80€ pour un logement de 30 m² alors que l'hiver n'a pas commencé, c'est beaucoup.

Par **Lag0**, le **12/12/2019 à 13:07**

Perso, c'est ce que je paie en électricité seul alors que je chauffe et cuisine au gaz. Donc je ne trouve pas que ce soit beaucoup...

Par **nihilscio**, le **12/12/2019 à 13:57**

Il n'y a aucun lien entre une dépense d'électricité hors chauffage et une dépense de chauffage.rnrnLes immeubles construits avant le choc pétrolier de 1973 étaient dépourvus de toute isolation quelle que soit la région.

Par **Lag0**, le **12/12/2019 à 15:27**

[quote]rnrnIl n'y a aucun lien entre une dépense d'électricité hors chauffage et une dépense de

chauffage.rnrn[/quote]rnrnJustement, payant pour ma part la même somme d'électricité hors chauffage, je trouve qu'une telle facture incluant le chauffage n'est pas très chère...

Par **Romane974**, le **12/12/2019** à **16:00**

Comme je l'est dit 160€ sans compter les frais de comptes etc.... car si non j arrive au double sois 320€ pour 2 mois donc je trouve ça beaucoup surtout que la temperature ne depasse pas 19°. Ma famille trouve sa énorme aussi pour ça que je me renseigne.

Par **morobar**, le **12/12/2019** à **17:58**

surtout que la temperature ne depasse pas 19°rnrnFaut savoir.rnrn17 ° C. ==> logement indécent (surtout que l'appartement ne dépasse pas 17°C à 18°C au grand max.)rnrn19°C. ==> conforme à la définition, d'un logement décent.

Par **Romane974**, le **12/12/2019** à **22:06**

Alors je n est qu une seule pièce a chauffer et aucun appareil en veille car j ai installer des prises qui eteigne tout la nuit. Ensuite il y a des feais de comptes , taxes a rajouter a la consommation d électricité ce qui fait une facture bien plus importante. Je me suis renseigner dans ma famille est un membre de ma famille paye 75€/mois alors que sont appartement fait le triple du miens. Mon proprietaire en a rien faire du froid glaciale de l appartement qui n'aide pas a bien vivre n'y même du volet manquant a une des fenêtre qui n aide pas du tout. rnl y a 2 jours nous avons 16.6° dans la pièce alors que les radiateurs tournent depuis fin octobre entre 21° et 23,5°. Car si nous mettons plus haut ça ne change rien du au mur frigorifié de la T° exterieure du au manque TOTAL d'isolation.

Par **jodelariege**, le **12/12/2019** à **22:40**

bonsoir rnrnvous exposez bien le problème :l'isolation...une maison(ou apparteemnt) mal isolée est une vraie passoire énergétique..j'ai habité des années dans le Doubs dans une grande maison sans isolation , j'ai dépensé le double en chauffage que dans ma maison actuelle dans le sud et bien isolée...rnrnil n'y a pas obligation de faire des travaux d'isolation par un propriétaire donc il vaut mieux choisir le déménagement